



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2026.52

### L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 21 MARS

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 17 mars 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 33

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 31

### DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS D'ÉCOLES

**Etaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire – Mesdames et Messieurs VINCENT, BOSLAND, MAITRE, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, CHARPENTIER-LOMBARD, SIMON, CROISIER, CORNEC, MATRINGE, R. PIGNY, SEITE, ABDALLAH, KAMANDA, FOURNIER, CHAPPEL, MARTIN GARCIA, ESTERMANN, CURTIL, BARBOTIN, SALLET, MAGDELAINE, LE PRIOL, A. PIGNY, DIALLO, MULLER, BALMES, PRADAS, LAAJI

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** 1

Procuration de Martine GALY à Isabelle VINCENT

**Absent(s) excusé(s) :** 1

Denis JUGET

**Secrétaire de séance :** Jean-Guy FOURNIER

Du fait du renouvellement du Conseil municipal, l'assemblée est appelée à désigner les représentants du Conseil municipal au sein des 4 Conseils d'écoles (groupe scolaire du Châtelet, groupe scolaire du Salève, école maternelle des Bossonnets et école élémentaire des Voirons), soient 4 représentants.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L. 411-1 du Code de l'éducation qui définit l'instance du conseil d'école ;

**VU** l'article D. 411-1 du Code de l'éducation qui précise la composition du conseil d'école et prévoit la représentativité du Maire ou de son représentant ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner les représentants suite au renouvellement du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 :** **DESIGNE** les représentants aux conseils d'écoles suivants :

	Titulaires	Suppléants
groupe scolaire du Châtelet	Nadège ANCHISI	Charlotte BARBOTIN
groupe scolaire du Salève	Nadège ANCHISI	Habib ABDALLAH
école maternelle des Bossonnets	Nadège ANCHISI	Céline MATRINGE
école élémentaire des Voirons	Nadège ANCHISI	Magalie SEÏTÉ

**Article 2 :** **DIT** que les désignations ci-avant sont valables pour la durée du mandat municipal.

**Article 3 :** **DIT** que cette délibération sera transmise aux directeurs d'écoles concernés et à l'inspection académique.

**Article 4 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

**Article 5 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Antoine BLOUIN

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Guy FOURNIER



Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le : 25/03/2026

- de sa mise en ligne le :  
25/03/2026